

HONORAIRES LOCATION**CONTRAT DE LOCATION VIDE ET MEUBLÉ A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE : Loi ALUR**

	<i>Charge propriétaire</i>	<i>Charge locataire</i>
<i>Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail</i>	10 €/m ²	10 €/m ²
<i>Honoraires de réalisation de l'état des lieux**</i>	3 €/m ²	3 €/m ²

TVA incluse au taux de 20%

*12 €/m² dans les zones très tendues, 8 €/m² dans les autres zones

** état des lieux uniquement à l'entrée dans le cadre de mandat de location simple

LOCATION PARKING/GARAGE/BOX/CAVE :

Honoraires location et de rédaction d'actes : 150 Euros (TVA incluse au taux de 20%) à la charge de chacune des parties

BAIL COMMERCIAL – PRECAIRE – PROFESSIONNEL (calculé sur le loyer annuel hors taxes et hors charges) :

15 % à la charge du locataire, 15 % à la charge du propriétaire

REDACTION DE BAIL :

300 Euros (TVA incluse au taux de 20%) à la charge du demandeur

ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS :

Montant minimum: 2.2% de l'échéance mensuelle (loyer + provision charges) suivant assurance (ce montant sera susceptible d'augmenter suivant les variations des coûts d'assureur)

HONORAIRES TRANSACTION

(Honoraires maximum TTC)

<i>Jusqu'à 30 000 €</i>	3000 €
<i>De 30 001 € à 50 000 €</i>	10 %
<i>De 50 001 € à 100 000 €</i>	9%
<i>De 100 001 € à 200 000 €</i>	8%
<i>De 200 001 € à 300 000 €</i>	7%
<i>De 300 001 € à 500 000 €</i>	6%
<i>De 500 001 € à 1 000 000 €</i>	5%
<i>De 1 000 001 et plus</i>	4%

TVA au taux de 20%